# Prêt d'honneur croissance

***PARIS INITIATIVE ENTREPRISE***

## Présentation du dispositif

Dans le cadre d'un dispositif de revitalisation économique signé avec l'Etat, PSA Peugeot Citroën et Natixis s'engagent à contribuer à la création et au développement de l'emploi à Paris.

Ces entreprises ont décidé d'abonder le fonds de prêts d'honneur de Paris Initiative Entreprise afin d'aider à la croissance des jeunes TPE et PME, créatrices d'emplois.

Ce fond croissance a pour objectifs de :

- renforcer la structure financière de l'entreprise et couvrir les besoins dans une phase d'accélération du développement,
- faciliter l'intervention bancaire en crédit moyen terme ou d'autres financeurs (BPI, business angels, fonds d'investissement).

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises dont le siège social se situe à Paris, âgées de plus de 2 ans, ayant un projet de développement permettant de créer de l'emploi.

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Ce fonds croissance est sous la forme d'un prêt d'honneur (à la personne, sans intérêt ni garantie) pouvant aller jusqu'à 75 000 € pour financer le BFR (Besoin en Fonds de Roulement), les investissements ou en relais avant levée de fonds.

### Pour quelle durée ?

Prêt de 3 à 5 ans, avec échéance mensuelle de remboursement.

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Paris Initiative Entreprise.

## Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 6 ans.

## Organisme

### PARIS INITIATIVE ENTREPRISE
### Paris Initiative Entreprise (PIE)

- **PIE**
  68 boulevard Malesherbes
  75008 PARIS
  Téléphone : 01 53 04 02 62
  E-mail : contact@paris-initiative.org